





REGLEMENT PARTICULIER

Championnat de France Super bike Circuit Nevers Magny Cours

26/27/28 JUIN 2015

Article 1: PUBLICATION

Le Moto de Nevers et de la Nièvre, sous l'égide de la Fédération Française de Motocyclisme, organise les 26/27/28 juin 2015, la manche nivernaise du Championnat de France Super bike, avec le concours de la SAEM Sportive du Circuit Nevers Magny Cours.

Article 2 : ORGANISATEUR

Moto Club de Nevers et de la Nièvre 58000 Saint Eloi

Tel: 03.86.37.17.43 Port: 06.10.94.46.95

Président : M. Régis Moreau

Article 3 : CIRCUIT

La longueur du circuit de Nevers Magny Cours est de 4,411 km, circuit utilisé dans le sens des aiguilles d'une montre.

Plan annexé

Article 4 : CATEGORIES ADMISES

Les catégories suivantes seront admises :

Conformément à l'article 1 du règlement du Championnat de France Super bike 2015

Supersport Evo & TROPHEE PIRELLI Superbike Stock & Superbike Evo Side-Cars & Side-Cars F2

Le challenge EUROPEAN BIKE et la Coupe HONDA seront intégrés à la manche conformément à la réglementation générale 2015 du Championnat de France Super bike

Article 5 : ESSAIS

Les essais se dérouleront conformément à l'article 7 du règlement du Championnat de France Super bike 2015.

La capacité de la piste est de 53 motos pour les essais et 44 pour la course et 31 side cars aux essais et 26 en course.

Article 6 : CONCURENTS

Conformément à l'article 2 du règlement du Championnat de France Super bike 2015.

Article 7: ENGAGEMENTS

Auprès de la F.F.M suivant l'article 5 du règlement du Championnat de France Super bike 2015

Article 8: VERIFICATIONS TECHNIQUES

Les vérifications techniques se dérouleront le Vendredi 27 juin de 13H à 18H30 et le Samedi de 8H à 12H au LOCAL TECHNIQUE du Circuit.

Article 9 : JURIDICTION

Cette Epreuve se déroulera conformément au Code Sportif F.F.M, au Code Disciplinaire et d'Arbitrage F.F.M.

Tous les cas non prévus aux règlements FFM et au présent règlement particulier seront tranchés par le Jury de l'Epreuve concernée.

L'affichage des résultats aura lieu au point info situé à l'entrée du pc courses coté paddock.

Article 10 : CLASSEMENTS

Selon l'article du Code Sportif de F.F.M et suivant l'article 10 du règlement du Championnat de France Super bike 2015

Article 11 : PRIX

Prix conformes au règlement 2015 du Championnat de France Super bike Art :13

Article 12: RECLAMATION

Le dépôt de réclamation devra s'effectuer conformément à l'article 8 des règles générales pour les épreuves de vitesse.

<u>Article 13 : VISA – ASSURANCE</u>

L'épreuve n° 189, visa de la FFM en cours.

Une attestation d'assurance couvrant les garanties prévues par le décret n°2006-554 du 16 mai 2006 et conformément à l'arrêté du 27 octobre 2006 à hauteur de 6.100.000 € pour les dommages corporels et 500.000 € pour les dommages matériels a été souscrite auprès de : GRAS SAVOYE.

Article 14: RESPONSABILITES

Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels et leurs motos sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.

Article 15: OFFICIELS

			Licence N°
Directeur de Course	M	Serge FERRER	044536
Directeur de Course Adjoint	M	Lionel ROUET	021354
Directeur de Course Adjoint	M	Jean Luc GILARD	019595
Directeur de Course Adjoint	M	Michel MARILLIER	172002
Responsable Techniques	M	Gaétan LE RUYET	015564
Commissaires Techniques	M	Gilles DENIMAL	105876
	M	Jacky MARONNAT	016556
	M	Edmond LEDOYEN	076421
	M	René Guy CORDA	188471
	M	J.Michel LYONNARD	139300
Président du Jury	Me	Anne Marie VILLA VEGA	028739
Commissaires sportifs	M	Jacques LEMAITRE	015302
Commissance sporms	M	Patrick BERGER	085095
	M	Armand GRAMMONT	198246
Secrétaire de Jury	M	Pierre Etienne GAZE	
Responsable Chronométrage	M	Thierry DEGRANGE	008097
Chef du Service Médical	Dr	Richard LENEUF	
Responsable Sécurité Piste	M	Philippe DECHARNE	163354
Responsable des Commissaires	M	Francis DURAND	009493
Relations concurrents	M	BONNEMAIN Jacques	004417
Responsable paddock	M	COUSSET Bernard	007454
Président M C de Nevers et de la Nièvre Président SAEMC Responsable Logistique	M M M	Régis MOREAU Serge SAULNIER Gérald LECOINTE	017779

Visas

MC NEVERS LMR BOURGOGNE F.F.M

